

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2192

23 novembre 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Adergo Holding S.A., Luxembourg | 105203 | Inter Ikea Capital S.A.H., Alzingen | 105205 |
| Akompa, S.à r.l., Luxembourg | 105191 | Iride S.A., Luxembourg | 105184 |
| Albion Lux Development S.A., Luxembourg | 105215 | Iride S.A., Luxembourg | 105190 |
| Ammin Coal Holdings S.A., Luxembourg | 105216 | Isoltra International S.A., Luxembourg | 105193 |
| Anglo Coal North China Exploration S.A., Luxembourg | 105214 | Joleen S.A., Luxembourg | 105212 |
| Anglo Operations (International) Limited S.A., Luxembourg | 105204 | KPI Residential Property 5, S.à r.l., Luxembourg | 105213 |
| Baltic Assets S.A., Luxembourg | 105195 | Lidl Belgium GmbH & Co.KG, Differdange | 105204 |
| Bamco International Holding S.A., Luxembourg | 105171 | Linar S.A., Bereldange | 105210 |
| Bamco International Holding S.A., Luxembourg | 105193 | Luxba 2000 S.A., Luxembourg | 105216 |
| BBVA Durbana International Fund, Sicav, Luxembourg | 105215 | Luxor 2 S.A., Luxembourg | 105203 |
| Belier S.A., Luxembourg | 105202 | Maxade SCI, Luxembourg | 105191 |
| Bhartiya International Holdings S.A., Luxembourg | 105205 | Maxade SCI, Luxembourg | 105192 |
| Borrelbach & Racz S.e.n.c, Vianden | 105172 | Mirado S.A., Luxembourg | 105207 |
| Boucherie Clement Schuttrange, S.à r.l., Schuttrange | 105199 | Mirado S.A., Luxembourg | 105209 |
| Brainz S.A., Luxembourg | 105192 | Mirax Tower Development, S.à r.l., Luxembourg | 105209 |
| Brainz S.A., Luxembourg | 105206 | Mondi Technology Investments S.A., Luxembourg | 105212 |
| Build-Invest S.A., Dudelange | 105197 | Morgan & Meyer Insurance Broker S.A., Luxembourg | 105184 |
| Build-Invest S.A., Dudelange | 105201 | New Market Investors S.A., Luxembourg | 105215 |
| Callatay & Wouters PSF, Callatay et Wouters, Association d'Ingénieurs-Conseils S.A., Capellen | 105197 | Nordiska Apotekarföreninge, S.à r.l., Luxembourg | 105209 |
| Callatay & Wouters PSF, Callatay et Wouters, Association d'Ingénieurs-Conseils S.A., Capellen | 105199 | Nordiska Apotekargruppen, S.à r.l., Luxembourg | 105206 |
| Conect Software Engineering, S.à r.l., Windhof | 105202 | Orchis Trust International S.A.H., Luxembourg | 105184 |
| Creditreform Luxembourg S.A., Niederanven | 105197 | Palamon Publishing Holdco, S.à r.l., Luxembourg | 105190 |
| Danatis Invest S.A., Luxembourg | 105185 | Participations Métallurgiques S.A.H., Luxembourg | 105174 |
| Feane Coiffure, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 105193 | Piguet Asset Management S.A., Luxembourg | 105194 |
| Field Point IV, S.à r.l., Luxembourg | 105175 | Potter Finances S.A., Luxembourg | 105211 |
| Field Point IV, S.à r.l., Luxembourg | 105176 | Prime Real Estate Company S.A., Luxembourg | 105203 |
| Financière Tiara S.A.H., Luxembourg | 105190 | Primorec S.A., Differdange | 105194 |
| Five Stars S.A., Luxembourg | 105213 | Primorec S.A., Differdange | 105196 |
| Formengroup Holding S.A., Luxembourg | 105207 | Programme 4 Patent Holdings S.A., Luxembourg | 105213 |
| Franzoni Group S.A., Luxembourg | 105211 | Promance, S.à r.l., Luxembourg | 105212 |
| Gabster S.A., Luxembourg | 105214 | RCP 4 (Lux), S.à r.l., Luxembourg | 105177 |
| Glass Invest S.A., Luxembourg | 105204 | Real Global Holding S.A., Luxembourg | 105174 |
| Gold Oak S.A., Luxembourg | 105211 | San Pantaleo S.A.H., Luxembourg | 105192 |
| Hôtel Restaurant Chez Jean, S.à r.l., Born | 105199 | Sanichauer Participations, S.à r.l., Dudelange | 105199 |
| I.H.P., International Hebdo Press S.A.H., Luxembourg | 105210 | Scaw International, S.à r.l., Luxembourg | 105214 |
| Imperial Management, S.à r.l., Luxembourg | 105201 | Sunreef Yachts S.A., Luxembourg | 105195 |
| | | Talltec Technologies Holdings S.A., Luxembourg | 105176 |
| | | TF Group Holding S.A., Luxembourg | 105170 |
| | | TF Group Holding S.A., Luxembourg | 105171 |
| | | Trans Rock Investment, S.à r.l., Luxembourg | 105210 |
| | | Vanemo S.A., Luxembourg | 105176 |
| | | Volux, S.à r.l., Consdorf | 105200 |

105170

TF GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 67.571.

L'an deux mille six, le deux octobre.

Pardevant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de

TF GROUP HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg section B N° 67.571 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 134 du 3 mars 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises, et en dernier lieu par acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 985 du 24 septembre 2003.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire de la Société s'est tenue le 11 août 2006 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Sur les un million huit cent cinquante-sept mille neuf cents (1.857.900) actions ordinaires de type A avec droit de vote et les deux cents (200) actions privilégiées de type B sans droit de vote d'une valeur nominale de cinq (EUR 5,-) euros, représentant l'intégralité du capital social de neuf millions deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cents euros (EUR 9.290.500,-), un million trois cent quarante-quatre mille sept cents (1.344.700) actions ordinaires de type A avec droit de vote, mais aucune action privilégiée de type B sans droit de vote, étant dûment représentées à la présente assemblée, cette assemblée a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1637 du 29 août 2006 et Numéro 1731 du 15 septembre 2006, ainsi qu'au «Luxemburger Wort» et au «Letzeburger Journal» des 29 août et 15 septembre 2006.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Démission de deux administrateurs en la personne de Messieurs Sandro Fenyo et Enea Folrtti et décharge à leur donner;
2. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
3. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes,
4. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 octobre 2005 et affectation du résultat;
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
8. Divers.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les un million huit cent cinquante sept mille neuf cents (1.857.900) actions ordinaires de type A avec droit de vote et les deux cents (200) actions privilégiées de type B sans droit de vote d'une valeur nominale de cinq (EUR 5,-) euros, représentant l'intégralité du capital social de neuf millions deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cents euros (EUR 9.290.500,-), un million trois cent quarante-quatre mille sept cents (1.344.700) actions ordinaires de type A avec droit de vote, mais aucune action privilégiée de type B sans droit de vote, sont dûment représentées à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix présentes ou représentées:

Première résolution

Il est pris acte de la démission de Messieurs Sandro Fenyo, administrateur de société, né le 3 décembre 1959 à Lugano, Suisse, domicilié professionnellement à Viale Stefano Franscini 16, 6904 Lugano, Suisse et Enea Foletti, administrateur de société, né le 2 juillet 1948 à Massagno, Suisse, domicilié professionnellement à Viale Stefano Franscini 16, 6904 Lugano, Suisse de leur mandat d'administrateur.

Par décision spéciale, décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'assemblée générale annuelle prévue pour le 15 mars n'a pas pu se tenir, tous les documents n'étant pas disponibles et approuve le report de ladite séance qui se tient à la présente date de manière extraordinaire.

Troisième résolution

L'assemblée a pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes, ainsi que des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice clôturé au 31 octobre 2005.

Quatrième résolution

Après avoir pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes, ainsi que des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice clôturé au 31.10.2005, l'assemblée approuve les comptes tels que présentés et décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit:

| 2005 | EUR |
|-----------------------------|------------------------|
| Résultats reportés..... | (10.321.106,52) |
| Bénéfice de l'exercice..... | 71.431,30 |
| Report à nouveau..... | <u>(10.249.675,22)</u> |

Cinquième résolution

Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Sixième résolution

Il est décidé et concédé que les avances consenties à la société par les actionnaires réunis dans la présente assemblée ne pourront être exigibles que sous réserve d'un retour à meilleure fortune.

Septième résolution

Au vu du bilan au 31 octobre 2005 adopté ce jour par l'assemblée constatant une perte qui dépasse le capital social, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société à responsabilité limitée LISOLUX, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 86, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(115674.3/230/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

TF GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 67.571.

Les comptes annuels au 31 octobre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV03895, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(115679.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

BAMCO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 30.465.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

(110523.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BORRELBACH & RACZ S.e.n.c, Société en nom collectif,
Handelsbezeichnung: STEEL-TECH.
 Gesellschaftssitz: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.
 H. R. Luxemburg B 119.386.

Die Gesellschafter
 Herr Arno Borrelbach, wohnhaft in D-54675 Körperich, Borlaystraße 10a,
 und
 Herr Jan Rácz, wohnhaft in D-97265 Hettstadt, Leinacher Weg 4,
 verbinden sich zu einer Gesellschaft bürgerlichen Rechts und schließen zu diesem Zweck den folgenden GESELLSCHAFTSVERTRAG.

§ 1. Zweck der Gesellschaft

- (1) Die Gesellschafter gründen eine Gesellschaft bürgerlichen Rechts.
- (2) Zweck der Gesellschaft ist die gemeinschaftliche Durchführung von Konstruktionsleistungen im Industriestahlbau. Hiervon ausgenommen sind Arbeiten, die ausschließlich den Architektur- und Ingenieurbüros in Luxemburg gemäß luxemburgischem Gesetz vorbehalten sind.
- (3) Die Gesellschaft ist berechtigt, die Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, den Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu fördern.

§ 2. Name und Sitz der Gesellschaft

- (1) Die Gesellschaft wird als BORRELBACH & RACZ S.e.n.c, eingetragen und führt den Namen STEEL-TECH.
- (2) Der Sitz der Gesellschaft ist L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché

§ 3. Beginn, Dauer, Kündigung

- (1) Die Gesellschaft beginnt am 1.08.2006.
- (2) Ihre Dauer ist unbestimmt.
- (3) Jeder Gesellschafter kann die Gesellschaft auch ohne wichtigen Grund mit einer Frist von sechs Monaten zum Ende eines Kalenderjahres mittels eingeschriebenen Briefs an den Mitgesellschafter kündigen. Für die Rechtzeitigkeit der Kündigung kommt es auf das Datum des Postabgangsstempels an.
 Wird von dem Kündigungsrecht kein Gebrauch gemacht, verlängert sich der Gesellschaftsvertrag jeweils um zwei Jahre.
- (4) Weitergehende gesetzliche Kündigungsrechte bleiben unberührt.
- (5) Die Kündigung hat nicht die Auflösung der Gesellschaft, sondern lediglich das Ausscheiden des kündigenden Gesellschafters zur Folge.

§ 4. Stammkapital

Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt eintausend Euro (1.000,-) und ist eingeteilt in zwei (2) Geschäftsanteile zu je fünfhundert Euro (500,-).

Die Anteile wurden von folgenden Personen wie folgt gezeichnet:

- 1) Herrn Arno Borrelbach, vorbenannt, 1 Anteil,
- 2) Herrn Jan Rácz, vorbenannt, 1 Anteil.

Die Gesellschafter erklären, dass die Geschäftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt werden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von eintausend Euro (1.000,-) zur Verfügung steht, so wie dies den Gesellschaftsgründern nachgewiesen wurde.

§ 5. Geschäftsjahr

Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

§ 6. Gesellschaftereinlagen, Geschäftsanteile

- (1) Die Gesellschafter stellen der Gesellschaft aus Ihrem Privateigentum alle Büroeinrichtungsgegenstände zur Verfügung, welche für die Ausübung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft erforderlich sind. Diese Gegenstände verbleiben im Eigentum des jeweils einbringenden Gesellschafters und werden zu Beginn der Geschäftstätigkeit am 1.08.2006 in einer Liste erfasst und dem Vertrag ergänzend beigelegt.
- (2) Die Gesellschafter sind verpflichtet, der Gesellschaft ihre volle Arbeitskraft zur Verfügung zu stellen. Nebentätigkeiten eines Gesellschafters sind nur mit Zustimmung der anderen Gesellschafter zulässig. Den Gesellschaftern ist es nicht gestattet, der Gesellschaft für eigene oder fremde Rechnung Konkurrenz zu machen oder sich an Konkurrenzunternehmen direkt oder indirekt zu beteiligen.
- (3) Am Gesellschaftsvermögen sind die Gesellschafter sonach derzeit zu jeweils 112 beteiligt.

§ 7 Organe der Gesellschaft

Organe der Gesellschaft sind die geschäftsführenden Gesellschafter und die Gesellschafterversammlung.

§ 8. Geschäftsführung, Vertretung

- (1) Der geschäftsführenden Gesellschafter werden von der Gesellschafterversammlung einstimmig bestimmt.
- (2) Die Gesellschaft wird durch den geschäftsführenden Gesellschafter vertreten. Die Gesellschafter sind verpflichtet, dem geschäftsführenden Gesellschafter eine Vollmachtsurkunde, auf dessen Wunsch in notarieller Form, auszuhändigen.
- (3) Jeder geschäftsführende Gesellschafter oder mit der Geschäftsführung beauftragte Dritte bedarf zu folgenden Geschäften der vorherigen schriftlichen Zustimmung der Gesellschafterversammlung:
 - a) Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken, grundstücksgleichen Rechten sowie Rechten an Grundstücken und an grundstücksgleichen Rechten;

- b) Abschluss, Änderung und Beendigung von Miet-, Pacht- oder Leasingverträgen;
- c) Kreditaufnahme, Kreditgewährung, Übernahme von Bürgschaften, Wechselausstellungen und -annahmen;

§ 9. Gesellschafterversammlungen, Gesellschafterbeschlüsse, Stimmrecht

(1) Die Gesellschafter entscheiden über die ihnen nach Gesetz oder Gesellschaftsvertrag zugewiesenen Angelegenheiten durch Beschlüsse, die in Gesellschafterversammlungen gefasst werden.

(2) Eine Gesellschafterversammlung kann durch jeden Gesellschafter einberufen werden. Sie ist mindestens einmal im Jahr einzuberufen.

(3) Zu einer Gesellschafterversammlung ist unter Einhaltung einer Frist von mindestens zwei Wochen schriftlich einzuladen. Die Frist beginnt mit der Absendung der Einladung. Tagungsort, Tagungszeit und Tagesordnung sind in der Ladung mitzuteilen.

Stimmen alle Gesellschafter zu, können Beschlüsse auch außerhalb einer Gesellschafterversammlung mündlich oder schriftlich gefasst werden. Werden die Beschlüsse mündlich gefasst, hat der geschäftsführende Gesellschafter unverzüglich ein Protokoll zu erstellen und den Beteiligten vorzulegen.

(4) Schreiben Gesetz oder Gesellschaftsvertrag nicht zwingend eine andere Mehrheit vor, werden Gesellschafterbeschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Die Stimmen verteilen sich entsprechend der Beteiligung der Gesellschafter am Gesellschaftsvermögen gem. § 5, Abs. 3.

(5) Der Zustimmung aller Gesellschafter bedürfen Beschlüsse über:

a) Änderung des Gesellschaftsvertrags, soweit nicht für einzelne Bestimmungen ausdrücklich etwas anderes geregelt ist,

b) Auflösung der Gesellschaft,

c) Aufnahme eines Gesellschafters.

§ 10. Einnahmeüberschussrechnung

In den ersten sechs Monaten nach dem Ende eines jeden Geschäftsjahrs hat der geschäftsführende Gesellschafter einen Rechnungsabschluss über das Ergebnis des abgelaufenen Geschäftsjahrs als Einnahmeüberschussrechnung aufzustellen und der Gesellschafterversammlung innerhalb weiterer zwei Monate zur Beschlussfassung über die Feststellung des Abschlusses vorzulegen. Der festgestellte Abschluss ist jedem Gesellschafter zu übermitteln. Die Gesellschaft hat unter Anwendung der steuerlichen Vorschriften Bücher zu führen.

§ 11. Verteilung von Gewinn und Verlust, Rücklagen

(2) An dem Gewinn oder Verlust der Gesellschaft sind die Gesellschafter entsprechend ihrer Beteiligung am Gesellschaftsvermögen gem. § 6, Abs. 3 beteiligt.

(3) Zu Lasten des nach Abs. 1 verbleibenden Gewinns ist, wenn nicht die Gesellschafter anderes beschließen, eine Rücklage in Höhe von 5% des verbleibenden Gewinns zu bilden, die einem auf den Namen der Gesellschaft lautenden Bankkonto zugeführt wird.

§ 12. Veräußerung und Belastung von Gesellschaftsanteilen

(1) Die Gesellschaftsanteile sind veräußerlich und belastbar. Die Veräußerung und Belastung einschließlich des Abschlusses eines Unterbeteiligungsvertrags bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Einwilligung der Gesellschafterversammlung mit Einstimmigkeit.

(2) Will ein Gesellschafter seinen Gesellschaftsanteil an einen Dritten verkaufen, hat er diesen zunächst den übrigen Gesellschaftern schriftlich unter Angabe des kaufinteressierten Dritten und des Kaufpreises zum Kauf anzubieten.

Die anderen Gesellschafter können das Angebot innerhalb eines Monats nach Zugang schriftlich annehmen; wird es von mehreren Gesellschaftern angenommen, sind diese im Verhältnis ihrer bisherigen Beteiligungen am Gesellschaftsvermögen berechtigt und verpflichtet.

(3) Wird das Kaufangebot von keinem der anderen Gesellschafter angenommen, kann der verkaufswillige Gesellschafter innerhalb von sechs Monaten nach Abgabe des Kaufangebots vorbehaltlich der Zustimmung der Gesellschafterversammlung nach Abs. 1 seinen Gesellschaftsanteil an den im Kaufangebot Genannten verkaufen.

§ 13. Ausschluss eines Gesellschafters

(1) Ein Gesellschafter, in dessen Person ein wichtiger Grund vorliegt, der die übrigen Gesellschafter zur außerordentlichen Kündigung berechtigen würde, kann aus der Gesellschaft ausgeschlossen werden.

(2) Ein solcher wichtiger Grund liegt insbesondere vor, wenn ein Gesellschafter seine Vertragspflichten vorsätzlich oder grob fahrlässig verletzt, oder wenn über sein Vermögen das Insolvenzverfahren eröffnet oder die Eröffnung mangels Masse abgelehnt oder sonst seine Zahlungsunfähigkeit bekannt wird, ebenso, wenn die Zwangsvollstreckung in seinen Gesellschaftsanteil droht.

(3) Der Ausschluss erfolgt durch einstimmigen Beschluss der übrigen Gesellschafter. Mit dem Zugang des Ausschließungsbeschlusses scheidet der betroffene Gesellschafter aus der Gesellschaft aus, die von den übrigen Gesellschaftern fortgesetzt wird.

§ 14. Tod eines Gesellschafters

(1) Beim Tod eines Gesellschafters wird die Gesellschaft nicht aufgelöst, sondern von den verbleibenden Gesellschaftern fortgesetzt. Die Erben des verstorbenen Gesellschafters erhalten in diesem Fall eine Abfindung nach § 15.

§ 15. Auseinandersetzung, Abfindung

(1) In allen Fällen der Auseinandersetzung sowie bei der Berechnung von Pflichtteils- und Pflichtteilergänzungsansprüchen und der Errechnung des ehelichen Zugewinnanspruchs ist eine Abfindungsbilanz aufzustellen. In diese Bilanz sind alle Vermögensgegenstände einzusetzen, und zwar mit ihrem wirklichen Wert, ermittelt zum Auseinandersetzungszeitpunkt.

(2) Ein Geschäftswert ist jedoch bei der Auseinandersetzung nicht in Ansatz zu bringen, an den schwebenden Geschäften nimmt der ausscheidende Gesellschafter nicht teil. Befreiung und Sicherheitsleistung wegen nicht fälliger Schulden kann der ausscheidende Gesellschafter nicht verlangen.

(3) Das danach ermittelte Abfindungsguthaben ist fällig mit Aufstellung der Auseinandersetzungsbilanz und in fünf gleichen Jahresraten zu zahlen.

§ 16. Informations- und Kontrollrecht

(1) Jeder Gesellschafter kann in den Angelegenheiten der Gesellschaft Auskunft verlangen, die Geschäftsbücher und Papiere der Gesellschaft einsehen und überprüfen und sich aus ihnen eine Übersicht über den Stand des Gesellschaftsvermögens anfertigen.

(2) Jeder Gesellschafter kann auf seine Kosten einen zur Verschwiegenheit verpflichteten Dritten bei der Wahrnehmung dieser Rechte hinzuziehen oder allein damit beauftragen.

§ 17. Schlussbestimmungen

(1) Änderungen und Ergänzungen dieses Vertrags bedürfen der Schriftform. Dies gilt auch für einen Verzicht auf das Schriftformerfordernis. Etwaige weitergehende gesetzliche Formvorschriften bleiben unberührt. Mündliche Nebenabreden sind nicht erfolgt.

(2) Sollte eine Bestimmung dieses Vertrags unwirksam sein oder werden bzw. der Vertrag eine Lücke enthalten, bleibt die Rechtswirksamkeit der übrigen Bestimmungen hiervon unberührt. Anstelle der unwirksamen Bestimmung gilt eine wirksame Bestimmung als vereinbart, die dem von den Parteien Gewollten wirtschaftlich am nächsten kommt; das Gleiche gilt im Fall einer Locke. Im Weiteren gilt das luxemburgische Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2006, réf. DSO-BT00172. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): Unterschrift.

Körperich, den 12. Juli 2006.

A. Borrelbach / J. Rác.

(102187.4//151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2006.

PARTICIPATIONS METALLURGIQUES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 4.170.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 30 juin 2006, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02787, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour PARTICIPATIONS METALLURGIQUES

M. Juncker

Administrateur

(110276.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

REAL GLOBAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 85.955.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 septembre 2006, que:

- Monsieur Bruno Beernaerts;
- Monsieur David De Marco;
- Monsieur Mario Fabrini,

Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

- Est élu commissaire pour la même période, Monsieur Olivier Dorier, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg en remplacement de la société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110616.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

**FIELD POINT IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FIELD POINT PE VI (LUXEMBOURG), S.à r.l.).
Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 119.324.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of September.
Before Us, Maître André Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FIELD POINT (EUROPE) II, LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., with registered office at 80, Field Point Road, Greenwich, CT 06830, U.S.A. (the «Sole Shareholder»), duly represented by Mrs Saskia Konsbruck, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Greenwich, CT, U.S.A. on 21 September 2006.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of FIELD POINT PE VI (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître André Schwachtgen, on 25 August 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into FIELD POINT IV, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

«**Art. 4.** The company will assume the name of FIELD POINT IV, S.à r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den zweiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

FIELD POINT (EUROPE) II, LLC, eine limited liability company gegründet nach dem Recht des Staates Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika, mit Sitz in 80 Field Point Road, Greenwich, CT 06830, USA (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Saskia Konsbruck, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Greenwich, CT, U.S.A., am 21. September 2006.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von FIELD POINT PE VI (LUXEMBOURG), S.à r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, noch nicht eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître André Schwachtgen am 25. August 2006, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht (die «Gesellschaft»).

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft in FIELD POINT IV, S.à r.l. zu ändern.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss, hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

«**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung FIELD POINT IV, S.à r.l.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Mandanten der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher

Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Mandanten der vorgenannten Partei hat derselbe gemeinsam mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: S. Konsbruck, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 78, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(110940.3/230/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

**FIELD POINT IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FIELD POINT PE VI (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 119.324.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1381 du 22 septembre, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire André Schwachtgen

R. Thill

(110944.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

VANEMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.168.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02789, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour VANEMO S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(110277.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

TALLTEC TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 67.543.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 9 juin 2006 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007:

Administrateurs:

Maria R. de Laramendi, Consultante, Chemin du Cap 15, CH-1006 Lausanne, Président et Administrateur-délégué;

Maurice Stroun, docteur en sciences, Genève, Administrateur;

Pierre-Yves Reimeringer, Ingénieur, Echallons, Administrateur;

Philippe Grumbach, avocat, Vandoeuvres, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110604.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

RCP 4 (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 120.374.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of September,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

RCP (LUX) HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

here represented by Ms Patrizia Collarin, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given on September 21, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name RCP 4 (LUX), S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above.

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be partner(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one Category A manager and any one Category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and maybe evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of May of each year and end on the thirtieth of April of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on April 30, 2007.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by RCP (LUX) HOLDINGS, S.à r.l., as aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

Andrew Pettit, company director, born in Cleethorpes (United Kingdom) on March 7, 1968, with professional address at 20 Balderton Street, London, W1K6TL,

Nicolas West, company director, born in Aylesbury (United Kingdom) on 17 May 1972, with professional address at 20 Balderton Street, London, W1K6TL.

Category B managers:

Alain Heinz, company director, born in Forbach (France) on May 17, 1968 with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

Bob Faber, company director, born in Luxembourg on May 15, 1964 with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille six, le vingt-sept septembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

RCP (LUX) HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu d'une procuration donnée le 21 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination RCP 4 (LUX), S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toutes ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toutes ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de toutes ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que toutes ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de toutes ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que toutes ou partie de ces parts sociales soient attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Toutes ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute (s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier mai de chaque année et se termine le trente avril de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 avril 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par RCP (LUX) HOLDINGS, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à 1.800,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

Andrew Pettit, administrateur de sociétés, né à Cleethorpes (Royaume-Uni), le 7 mars, 1968, demeurant professionnellement au 20 Balderton Street, London, W1K6TL,

Nicolas West, administrateur de sociétés, né à Aylesbury (Royaume-Uni), le 17 mai 1972, demeurant professionnellement au 20 Balderton Street, London, W1K6TL,

Gérants de Catégorie B:

Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France) le 17 mai 1968, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

Bob Faber, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Collarin, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, vol. 155S, fol. 63, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

P. Frieders.

(112414.3/212/448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 42.314.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02792, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A.

G. Birchen

Administrateur

(110278.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

IRIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 79.635.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02794, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour IRIDE S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(110279.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 48.689.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 octobre 2006, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de Mlle Anne Hertzog de sa fonction d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

Les membres de l'Assemblée décident à l'unanimité, de nommer aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915, l'administrateur nommé, Monsieur Joë Lemmer, achève le mandat de celui qu'il remplace, Mlle Anne Hertzog.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110648.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

DANATIS INVEST S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 120.641.

STATUTES

In the year two thousand six, on the eleventh of October.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,
2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 67.822,

Both here represented by Mr Fabrice Geimer and Mr Ton Zwart, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of DANATIS INVEST S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2007.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

| | |
|---|-----|
| 1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares | 155 |
| 2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares | 155 |
| Total: three hundred and ten shares | 310 |

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.
 - T.C.G. GESTION S.A., prenamed,
 - CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 81.525.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,
2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 67.822, les deux ici représentées par Monsieur Fabrice Geimer et Ton Zwart, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DANATIS INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les administrateurs y ayant participé.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| 2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| Total: trois cent dix actions | 310 |

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
- T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 81.525.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, T. Zwart, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 octobre 2006, vol. 438, fol. 51, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(115732.3/242/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

IRIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 79.635.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02796, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour IRIDE S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(110280.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

FINANCIERE TIARA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 35.205.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 30 septembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02798, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour FINANCIERE TIARA

C. Bechtel / J. Fell

Administrateur A / Administrateur B

(110281.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

PALAMON PUBLISHING HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.800,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 84.830.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02804, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour PALAMON PUBLISHING HOLDCO, S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

(110283.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

AKOMPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.885.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02801, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour AKOMPA, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(110282.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

MAXADE SCI, Société Civile Immobilière.Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.
R. C. Luxembourg E 3.203.

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Thierry Glaesener, ingénieur, MBA, né à Luxembourg le 16 février 1940 (numéro d'identité 1940 02 16 358) et son épouse Madame Marie-Françoise Lentz, sans état particulier, née à Luxembourg, le 8 février 1946 (numéro d'identité 1946 02 08 265) demeurant ensemble à Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société civile immobilière familiale MAXADE SCI, (ci-après «la Société»), avec siège social à L-1310 Luxembourg 3, rue Albert Calmes, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 août 2006, non encore publié, se sont réunis en assemblée générale et ont requis le notaire soussigné d'acter comme suit les résolutions qu'ils prennent à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante quatre mille deux cent soixante-neuf euros et quarante-huit cents (EUR 44.269,48) pour le porter de son montant actuel de trois mille euros (EUR 3.000,-) à quarante-sept mille deux cent soixante-neuf euros quarante-huit cents (EUR 47.269,48) sans émission de parts sociales nouvelles, de sorte que le capital social restera représenté par trente (30) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Cette augmentation de capital est entièrement souscrite et libérée par les époux Monsieur et Madame Thierry Glaesener-Lentz par l'apport qu'ils font à la Société d'une quote-part indivise de 627,573 millièmes dans un terrain à bâtir avec les constructions existantes sis à Luxembourg-Grund inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LC de Grund, sous le numéro 66/380, lieu-dit «rue Plaetis», d'une contenance de huit ares et 25 centiares.

Titre de propriété

Monsieur et Madame Thierry Glaesener-Lentz se sont vu attribuer la quote-part indivise immobilière ci-avant apportée aux termes d'un acte de réduction de capital de la société COTIN S.C.I. reçu par le notaire soussigné en date de ce jour qui sera enregistré avec ou avant les présentes.

Conditions de l'apport

1.- La Société reçoit la quote-part de terrain ci-dessus désignée dans l'état dans lequel elle se trouve actuellement avec toutes ses appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues pouvant y être attachées. Elle fera valoir les unes et se défendra des autres, le tout à ses propres risques et périls et sans aucun recours contre le souscripteur.

2.- Il n'y aura de part et d'autre ni garantie ni répétition pour l'état de l'immeuble ou pour erreur dans la désignation cadastrale ou pour différence entre la mesure réelle et celle exprimée.

3.- La part immobilière est attribuée pour libres de tous droits de privilège, d'hypothèque et de résolution.

4.- La Société devient propriétaire des parts immobilières présentement attribuées à compter de ce jour. Elle en a la jouissance à partir de ce jour.

Les impôts fonciers et autres taxes foncières sont à charge de la Société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-avant réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante-sept mille deux cent soixante-neuf euros quarante-huit cents (EUR 47.269,48). Il est représenté par trente (30) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation pour les besoins de l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, les parties déclarent évaluer la quote-part indivise apportée à la Société à la somme de 427.600,- EUR faisant pour la quote-part terrain 266.000,- EUR et pour la quote-part construction 161.600,- EUR.

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Glaesener, M.-F. Lentz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 924A, fol. 44, case 9. – Reçu 4.276 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

F. Baden.

(112308.2/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

MAXADE SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.

R. C. Luxembourg E 3.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(112309.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

BRAINZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.575.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02808, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour BRAINZ S.A.

H. de Graaf

Administrateur

(110284.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SAN PANTALEO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.157.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle du lundi 2 octobre 2006 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de Monsieur Sergio Vandì, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 8 août 2006.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 18 avril 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Messieurs Alfonso Belardi et Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateurs et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, demeurant au 12, avenue de la Liberté à Luxembourg en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / J.-Ph. Fiorucci

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110489.3//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

FEANE COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4064 Esch-sur-Alzette, boulevard Hubert Clement.

R. C. Luxembourg B 74.206.

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2006

1) La dame Sandra Elias Menino, coiffeuse, née le 14 mai 1973 à Esch-sur-Alzette et demeurant 6, rue Léon Metz à L-4239 Esch-sur-Alzette déclare accepter la démission de Madame Clara Dos Santos Marques, coiffeuse, née le 27 avril 1976 à Senorhim/Nelas (P) et demeurant 2, Stéewée à L-3317 Bergem, du poste de gérante administrative avec effet à partir du 1^{er} octobre 2006.

2) Du fait de la cession des parts sociales de Madame Clara Dos Santos Marques à Madame Sandra Elias Menino, cette dernière déclare être associée unique de la S.à r.l. FEANE COIFFURE à partir du 1^{er} octobre 2006.

3) Madame Sandra Elias Menino est nommée gérante administrative et technique à partir du 1^{er} octobre 2006.

Pour extrait conforme

S.E. Menino

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03493. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110475.7//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BAMCO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 30.465.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

(110524.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

ISOLTRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.406.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 août 2006

1. Madame Rita Trappers, demeurant au Schaliehoevestraat 100, B-2220 Heist-op-den-Berg est nommée avec effet immédiat nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT REVISION, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110573.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

105194

PIGUET ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 60.357.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BANQUE PIGUET & Cie S.A., une société anonyme existant et constituée sous les lois de la Confédération suisse, avec siège social à CH-1400 Yverdon-les-Bains, rue de la Plaine, 14,

ici représentée par Monsieur Ronald Meyer, customer relationship manager auprès de SEB FUND SERVICES S.A., avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Yverdon-les-Bains, en date du 1^{er} septembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société PIGUET ASSET MANAGEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 60.357, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «Mémorial C»), numéro 499 du 13 septembre 1997. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1332 du 15 décembre 2003;

- le capital de la Société s'élève actuellement à deux cent dix mille francs suisses (CHF 210.000) représenté par deux cent dix (210) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000), entièrement souscrites et intégralement libérées;

- les actions sont émises sous forme nominative uniquement; aucun certificat n'a été émis;

- le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société, tel qu'il ressort du registre des actionnaires;

- le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé indépendant pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à son ancien siège social, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actionnaires qui a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PIGUET ASSET MANAGEMENT S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Meyer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2006, vol. 538, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 5 octobre 2006.

J. Gloden.

(110981.3/213/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

—
PRIMOREC, Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Portail rue Woïwer.
R. C. Luxembourg B 82.849.

Par la présente, je viens vers vous pour vous informer de ma démission avec effet à ce jour de mon poste d'administrateur de la société PRIMOREC.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

R. Friederici.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03693. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110770.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

105195

SUNREEF YACHTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre.
R. C. Luxembourg B 90.740.

Conformément à l'article 70 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Signature.

(110778.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BALTIC ASSETS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 53.350.

In the year two thousand and six, on the fourth of October.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of BALTIC ASSETS S.A., R.C.S. Luxembourg No. B 53 350, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 13, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 106 of March 1, 1996 (the «Company»).

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 19, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 88 of January 22, 2004.

The meeting begins at ten thirty a.m., Ms Fanny Auenallah, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the forty thousand (40,000) ordinary shares of one point twenty-five Pounds Sterling (GBP 1.25) each, representing the total capital of fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, with the sole shareholder having declared that it had prior knowledge of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholder represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxy and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Dissolution and liquidation of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Company is dissolved and put into liquidation.

Second resolution

SLANEY LIMITED, a company having its registered office at 80, Broad Street, Monrovia, Liberia, is appointed as liquidator of the Company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de BALTIC ASSETS S.A., R.C.S. Luxembourg B N° 53.350, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 106 du 1^{er} mars 1996 (la «Société»)

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 88 du 22 janvier 2004.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Mademoiselle Fanny Auenallah, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale d'une livre Sterling vingt-cinq pence (GBP 1,25) chacune constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille (GBP 50.000,-) livres Sterling, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, le seul actionnaire ayant déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature de l'actionnaire représenté restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et mise en liquidation.

Deuxième résolution

SLANEY LIMITED, une société ayant son siège social au 80, Broad Street, Monrovia, Liberia, est nommée au poste de liquidateur de la Société.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: F. Auenallah, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 86, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(115678.3/230/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

PRIMOREC, Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Portail rue Woïwer.

R. C. Luxembourg B 82.849.

Par la présente, je viens vers vous pour vous informer de ma démission avec effet à ce jour de mon poste d'administrateur de la société PRIMOREC.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

G. Schuller.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03694. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110772.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

CREDITREFORM LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves.
H. R. Luxembourg B 72.113.

Auszug der Beschlüsse des Verwaltungsrats vom 8. Mai und der Statutarischen Hauptversammlung vom 13. Juni 2006

In den oben erwähnten Sitzungen wurden insbesondere folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Hauptversammlung ernennt Frau Iris Eberhard-Willner, wohnhaft 34, Bonhoefferstrasse D-54296 Trier als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Frau Antje Origer-Kallenbach. Das Mandat von Frau Eberhard-Willner endet mit dem der restlichen Verwaltungsratsmitglieder am Tag der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2011.

Die Hauptversammlung nimmt auch Kenntnis von der Ernennung durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft, von H.R.T. REVISION, S.à r.l., mit Sitz in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2007 und erklärt sich einverstanden mit dieser Ernennung.

Niederanven, den 13. Juni 2006.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110549.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BUILD-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 96.414.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(110585.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

**CALLATAY & WOUTERS PSF, CALLATAY ET WOUTERS, ASSOCIATION
D'INGENIEURS-CONSEILS S.A., Société Anonyme.
(anc. CALLATAY ET WOUTERS, ASSOCIATION D'INGENIEURS-CONSEILS S.A.).
Enseigne commerciale: CALLATAY & WOUTERS LUXEMBOURG.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.
R. C. Luxembourg B 38.811.

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALLATAY ET WOUTERS, ASSOCIATION D'INGENIEURS-CONSEILS S.A., (ci-après «la Société») ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.811, constituée suivant acte notarié en date du 22 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, du 19 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 5 avril 2006.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Olivier de Callatay, Financial Manager, demeurant à Court-Saint-Etienne (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Louis Ringlet, Country Manager, demeurant à Mamer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société et par conséquent modification du premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de CALLATAY ET WOUTERS, ASSOCIATION D'INGENIEURS-CONSEILS S.A. et dont la dénomination abrégée est CALLATAY & WOUTERS PSF. La dénomination commerciale CALLATAY & WOUTERS LUXEMBOURG sera également utilisée.»

2.- Modification de l'objet social de la Société par l'ajout d'un paragraphe supplémentaire après le premier paragraphe de l'article 2 des statuts libellé comme suit:

«La société exerce également les activités d'Agent administratif du secteur financier et d'Opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier telles que prévues par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.»

3.- Conversion du capital en euros et augmentation de celui-ci pour le porter à EUR 1.500.000,-.

En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts.

4.- Modification de l'article 7 des statuts relatif à la nomination du réviseur.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide que la Société pourra désormais également utiliser la dénomination abrégée CALLATAY & WOUTERS PSF et adopte le nom commercial CALLATAY & WOUTERS LUXEMBOURG.

Par conséquent le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts est remplacé par le libellé suivant:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de CALLATAY ET WOUTERS, ASSOCIATION D'INGENIEURS-CONSEILS S.A. et dont la dénomination abrégée est CALLATAY & WOUTERS PSF. La dénomination commerciale CALLATAY & WOUTERS LUXEMBOURG sera également utilisée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société par l'ajout du paragraphe suivant à l'article 2 des statuts:

«La société exerce également les activités d'Agent administratif du secteur financier et d'Opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier telles que prévues par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.»

L'agrément requis par l'article 15 (6) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relatif au secteur financier a été octroyée par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier) en date du 2 août 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social actuel de sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 7.500.000,-) en cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt euros quatorze cents (EUR 185.920,14) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée générale décide ensuite d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million trois cent quatorze mille soixante-dix-neuf euros quatre-vingt-six cents (EUR 1.314.079,86) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt cinq mille neuf cent vingt euros et quatorze cents (EUR 185.920,14) à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) par l'émission de cinquante-trois mille neuf (53.009) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

Les 53.009 actions nouvelles sont toutes souscrites à l'instant même par FINANCIERE CALLATAY & WOUTERS, société anonyme, avec siège à B-1040 Bruxelles, 14, rue Père de Deken, inscrite au numéro d'entreprise 0436.042.516 agissant par son administrateur-délégué la FINANCIERE STEVIN S.A., société anonyme avec siège à B-1040 Bruxelles, 14, rue Père Deken, elle-même représentée par Monsieur Olivier de Callatay, Financial Manager, demeurant à Court-Saint-Etienne (Belgique), en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 11 septembre 2006 laquelle restera annexée aux présentes.

Les actions ont toutes été entièrement libérées par deux versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.314.079,86 est dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

En conséquence de la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), divisé en soixante mille cinq cent neuf (60.509) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration».

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 16.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. de Callatay, J.-L. Ringlet, M. Muller et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 155S, fol. 50, case 10. – Reçu 13.140,80 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivré à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

F. Baden.

(112311.3/200/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

**CALLATAY & WOUTERS PSF, CALLATAY ET WOUTERS, ASSOCIATION
D'INGENIEURS-CONSEILS S.A., Société Anonyme.
(anc. CALLATAY ET WOUTERS, ASSOCIATION D'INGENIEURS-CONSEILS S.A.).
Enseigne commerciale: CALLATAY & WOUTERS LUXEMBOURG.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.
R. C. Luxembourg B 38.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(112314.3/200/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

HOTEL RESTAURANT CHEZ JEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6661 Born, 28, Haapstrooss.
R. C. Luxembourg B 95.757.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(110587.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BOUCHERIE CLEMENT SCHUTTRANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.
R. C. Luxembourg B 100.608.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(110589.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SANICHAUFER PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 90.773.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(110584.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

VOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6212 Consdorf, 4, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 120.388.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Mademoiselle Olga Chapovaliouk, commerçante, née à Nizhiy Hovgorod (Russie) le 16 octobre 1978, demeurant à L-6212 Consdorf, 4, route d'Echternach.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de VOLUX, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Consdorf.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'importation et l'exportation d'alimentations et de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil six.**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Mademoiselle Olga Chapovaliouk, commerçante, née à Nizhiy Hovgorod (Russie) le 16 octobre 1978, demeurant à L-6212 Consdorf, 4, route d'Echternach, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-6212 Consdorf, 4, route d'Echternach.
- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée, Mademoiselle Olga Chapovaliouk, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Chapovaliouk, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, vol. 155S, fol. 69, case 3. – Reçu 150 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 octobre 2006.

T. Metzler.

(112554.3/222/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

BUILD-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 96.414.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(110586.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

IMPERIAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 117.751.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales en date du 25 juillet 2006 que les deux cent et une (201) parts sociales, représentant 40,2% du capital, de CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR sont détenues depuis cette date par VISTA DESAROLLO S.A. SCR, enregistrée au registre de commerce de Madrid sous le volume 9.665 page M-155.343 et domiciliée au 67 C/Serrano 28006 Madrid en Espagne.

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date 25 juillet 2006 que:

William Elias Conway, né le 27 août 1949 à Massachusetts aux Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 1001 Pennsylvania Avenue 20004-2505 NW Washington DC aux Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 25 juillet 2006.

M. Ignacio Moreno Martinez, né le 30 juillet 1957 à Santander en Espagne et demeurant au 67 C/Serrano 28006 Madrid en Espagne a été nommé gérant de la Société avec effet au 25 juillet 2006 pour une durée indéterminée.

VISTA CAPITAL EXPANSION S.A. SGECR, société anonyme, domiciliée au 67 C/Serrano 28006 Madrid en Espagne, enregistrée au registre de commerce de Madrid sous Tomo 9506 sec. 3A Folio 186 Hoja 88082, a été nommé gérant de la Société avec effet au 25 juillet 2006 pour une durée indéterminée.

CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée, domiciliée au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous B 96.017, a été nommé gérant de la Société avec effet au 25 juillet 2006 pour une durée indéterminée.

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée, domiciliée au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous B 76.600, a été nommé gérant de la Société avec effet au 25 juillet 2006 pour une durée indéterminée.

Sennigerberg, le 6 octobre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110626.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

CONECT SOFTWARE ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.926.

L'an deux mille six, le cinq octobre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée CONECT SOFTWARE ENGINEERING, S.à r.l. avec siège social à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 8 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 277 du 24 avril 1998.

L'assemblée est composée de l'associé unique Monsieur Renaud Borguet, informaticien, demeurant à B-6840 Mon-Idée (Belgique), 15, rue de Darassai.

Lequel comparant déclare agir en tant que seul et unique associé de la société prédésignée et requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit sa résolution prise sur ordre du jour conforme.

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon et par conséquence de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Windhof.»

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Borguet, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 6 octobre 2006, vol. 618, fol. 98, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 octobre 2006.

F. Unsen.

(110669.3/234/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BELIER S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.500.000,-.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 66.989.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 24 février 2006
Omissis

Sixième résolution

L'assemblée générale prend note de la démission de l'administrateur Maria Laura Guardamagna et décide de nommer à sa place Monsieur Xavier Mangiullo.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin en même temps que celui des autres administrateurs, à savoir lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Le nouveau conseil d'administration a donc la teneur suivante:

Administrateurs:

Monsieur Pietro Provera, demeurant à Monte Carlo;

Monsieur Marco Sterzi, avec adresse professionnelle à Luxembourg;

Monsieur Xavier Mangiullo avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;

Madame Chiara Provera, demeurant à Monte Carlo;

Madame Silvia Provera, demeurant à Rome (Italie).

Commissaire aux comptes:

Achille Severgnini, demeurant au 9, Via Camperi, I-20123 Milan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110735.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

105203

LUXOR 2 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 81.211.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 septembre 2006, que:

- Monsieur Bruno Beernaerts;
- Monsieur David De Marco;
- Monsieur Mario Fabrini,

Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

- Est élu commissaire pour la même période, Monsieur Olivier Dorier, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110619.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

PRIME REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 97.563.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 octobre 2006, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Mlle Anne Hertzog, de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateur en remplacement du précédent:

- Monsieur Aloyse Lemmer, retraité, demeurant à L-8845 Steinfort, 11, Cité Mont-Rose.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Aloyse Lemmer, achève le mandat de celui qu'il remplace, Mlle Anne Hertzog.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110654.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

ADERGO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 63.868.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg en date du 4 octobre 2006

Le siège social est transféré du L-1235 Luxembourg 5, rue Emile Bian, au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110714.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

ANGLO OPERATIONS (INTERNATIONAL) LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 68.630.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 27 juin 2006

Mme Gillian Fay Adams, M. Saleh Mayet et M. Alexander Francis Pace-Bonello sont réélus en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Mlle Jacqueline Anne Thompson, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élue au conseil d'administration de la société à partir du 27 juin 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007. Mlle Thompson avait été nommée le 31 mai 2006 par les administrateurs de la société pour pourvoir à la vacance laissée par le décès de M. Theodorus Adrianus Maria Bosman survenu le 7 mai 2006.

A partir du 29 juillet 2006 Mlle Thompson sera connue sous le nom de Mme Jacqueline Anne McNally.

M. Arjan Vishan Kirthi Singha, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est réélu en tant que commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110657.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

GLASS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 61.539.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 octobre 2006, au siège social de la société, que:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Mlle Anne Hertzog, de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateur en remplacement du précédent:

- Monsieur Aloyse Lemmer, retraité, demeurant à L-8845 Steinfort, 11, Cité Mont-Rose.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Aloyse Lemmer, achève le mandat de celui qu'il remplace, Mlle Anne Hertzog.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110663.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

LIDL BELGIUM, GmbH & Co.KG

Adresse der Niederlassung: L-4670 Differdange, 170A, rue de Soleuvre.
H. R. Luxemburg B 52.309.

Es wird hiermit angezeigt, dass Herr Martin Kottbauer und Herr Jürgen Rottner als Handlungsbevollmächtigte aus der Gesellschaft ausgeschieden sind.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

RA C. Jungers

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112675.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

INTER IKEA CAPITAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 83.842.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L- Luxembourg, en date du 17 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 226 du 9 février 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 26 septembre 2006 qu'ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009:

1) comme administrateurs:

- M. Per Ludvigsson, directeur, demeurant professionnellement à B -1410 Waterloo, Drève Richelle 161, Bâtiment D
- M. Sten Palmquist, directeur, demeurant professionnellement à B -1410 Waterloo, Drève Richelle 161, Bâtiment D
- M. Örjan Gunnarson, directeur, demeurant professionnellement à B -1410 Waterloo, Drève Richelle 161, Bâtiment D

M. Per Ludvigsson est également reconduit dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration jusqu'à la même date

2) comme commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B-25.549, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour la société

REVILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112663.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

BHARTIYA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 69.964.

L'an deux mille six, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BHARTIYA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 69.964, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 4 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 588 du 30 juillet 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 321 du 3 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Nadège Brossard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 500.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit britannique DAMSOR LIMITED, ayant son siège social au 40 Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG, Royaume-Uni, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4829974.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société de droit britannique IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social au 15 Newland, LN1 1XG, Lincoln, Royaume-Uni, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cent cinquante euros (EUR 850,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. Brossard, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 octobre 2006, vol. 435, fol. 100, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 octobre 2006.

A. Weber.

(110382.3/236/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BRAINZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.575.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02807, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour BRAINZ S.A.

H. de Graaf

Administrateur

(110285.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

NORDISKA APOTEKARGRUPPEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 108.915.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 juin 2005, acte publié au Mémorial C n° 1212 du 16 novembre 2005, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 septembre 2005, publié au Mémorial C n° 128 du 19 janvier 2006,

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORDISKA APOTEKARGRUPPEN, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(110286.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

FORMENGROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 75.171.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L - Luxembourg, en date du 7 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 527 du 22 juillet 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 9 juin 2006 que Madame Sandra Trevito, employée privée, née le 6 octobre 1968 à CH - Grabs et demeurant professionnellement à CH - 6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Monsieur Alberto Giobbi, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

Conformément à l'article 6 des statuts de la société, Madame Sandra Trevito est autorisée d'engager la société par la signature individuelle.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112670.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

MIRADO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2200 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 83.843.

In the year two thousand six, on the eighteenth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MIRADO S.A., a société anonyme having its registered office in L-2200 Luxembourg, 560a, rue de Neudorf, incorporated by a deed of the undersigned notary on September 10th, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 225 on February 9th 2002.

The meeting was opened by Mr Benoît Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (Belgium), being in the chair, who appointed as secretary Mr Guy Decker, employee, residing in Lintgen.

The meeting elected as scrutineer Mr Paul Robat, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the capital to the extent of two million United States dollars (2,000,000.- USD) in order to reduce it from the amount of two million forty thousand United States dollars (2,040,000.- USD) to forty thousand United States dollars (40,000.- USD) by the cancellation of one million (1,000,000) Class A shares with a par value of two United States dollars (2.- USD) each, acquired by the Company, and instruction to the attention of the board of directors to implement the necessary bookkeeping- and share register amendments with respect to the cancellation of the repurchased shares.

2. Decrease of the legal reserve of the company by an amount of two hundred thousand United States dollars (200,000.- USD) in order to reduce it from its present amount of two hundred and four thousand United States dollars (204,000.- USD) to four thousand United States dollars (4,000.- USD).

3. Amendment of the Article 4, paragraph 4.1 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to decrease the capital to the extent of two million United States dollars (2,000,000.- USD) in order to reduce it from the amount of two million forty thousand United States dollars (2,040,000.- USD) to forty thousand United States dollars (40,000.- USD) by the cancellation of one million (1,000,000) Class A shares with a par value of two United States dollars (2.- USD) each, acquired by the Company in accordance with Article 49-8 of the Law on commercial companies, and decides to implement the necessary bookkeeping- and share register amendments with respect to the cancellation of the repurchased shares.

Second resolution

As a consequence Article 4, paragraph 4.1 will be amended and now reads as follows:

«Art. 4. Share capital.

4.1. The subscribed share capital of the Company is fixed at forty thousand United States dollars (40,000.- USD) represented by twenty thousand (20,000) Class B voting shares. Each holder of a Share is herein referred to as a «Shareholder».)»

Third resolution

The general meeting decides to decrease the legal reserve of the company to the extent of two hundred thousand United States dollars (200,000.- USD) in order to reduce it from the amount of two hundred and four thousand United States dollars (204,000.- USD) to four thousand United States dollars (4,000.- USD).

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIRADO S.A., avec siège social à L-2200 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 septembre 2001, publié au Mémorial Recueil C numéro 225 du 9 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothom (Belgique), qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Decker, employé privé, demeurant à Lintgen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Robat, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction de capital à concurrence d'un montant de deux millions US dollars (2.000.000.- USD) pour le ramener de deux millions quarante mille US dollars (2.040.000.- USD) à quarante mille US dollars (40.000.- USD) par l'annulation de un million (1.000.000) actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux US dollars (2.- USD) chacune, acquises par la société et instruction au conseil d'administration de procéder aux modifications nécessaires dans la comptabilité et dans le registre des actions suite à l'annulation des actions rachetées.

2. Réduction de la réserve légale de la société à concurrence de deux cent mille US dollars (200.000.- USD) pour la ramener de son montant actuel de deux cent quatre mille US dollars (204.000.- USD) à quatre mille US dollars (4.000.- USD).

3. Modification de l'article 4, alinéa 4.1. des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence d'un montant de deux millions US dollars (2.000.000.- USD) pour le ramener de son montant actuel de deux millions quarante mille US dollars (2.040.000.- USD) à quarante mille US dollars (40.000.- USD) par l'annulation d'un million (1.000.000) actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux US dollars (2.- USD) chacune, acquises par la société sous observation de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et de procéder aux modifications nécessaires dans la comptabilité et dans le registre des actions suite à l'annulation des actions rachetées.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4, alinéa 4.1 qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 4. Capital social.

4.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille US dollars (40.000,- USD) représenté par vingt mille (20.000) actions avec droit de vote de Catégorie B. Chaque détenteur d'une Action est ci-après désigné «Actionnaire.»»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la réserve légale à concurrence de deux cent mille US dollars (200.000,- USD) pour la ramener de son montant actuel de deux cent quatre mille US dollars (204.000,- USD) à quatre mille US dollars (4.000,- USD).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, G. Decker, P. Robat, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, vol. 155S, fol. 44, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

G. Lecuit.

(112594.3/220/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

MIRADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2200 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 83.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

G. Lecuit.

(112595.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

NORDISKA APOTEKARFÖRENINGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 109.111.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 2005, acte publié au Mémorial C n° 1277 du 26 novembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORDISKA APOTEKARFÖRENINGE, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(110287.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

MIRAX TOWER DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 107.637.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02818, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour MIRAX TOWER DEVELOPMENT, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(110288.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

I.H.P., INTERNATIONAL HEBDO PRESS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 46.386.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 14 septembre 2006

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Patrick Rochas, Philippe Slendzak et Olaf Walser, ainsi que du commissaire aux comptes la société MAZARS.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112593.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

TRANS ROCK INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 109.905.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02821, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour TRANS ROCK INVESTMENT, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant A

Signatures

(110289.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

LINAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.910.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 27 juillet 2006 à 18.00 heures

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Léon Van Rompay de son poste d'administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur Madame Ariette Campion, née le 9 décembre 1938 à Chapelle-les-Herlaimont (B), demeurant au 6, Clos Domvart, B-1332 Genval. Le mandat du nouvel administrateur se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2012.

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire, à savoir:

Au poste d'administrateurs:

- Monsieur Raeymaekers François, demeurant au 6, Clos Domvart, B-1332 Genval;
- Madame Raeymaekers Martine, demeurant au 6, Clos Domvart, B-1332 Genval.

Au poste de commissaire aux comptes:

- EWA REVISION S.A. (anc. SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.), ayant son siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012.

Bereldange, le 27 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110700.5//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

105211

GOLD OAK, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 114.633.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 23 mars 2006

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de MONSIEUR MARIO CE, S.à r.l., résidant 37, rue Jean Goujon, 75008 Paris, France, de sa fonction d'administrateur de la société;
- de nommer aux fonctions de nouvel administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011, Monsieur Stefan Jacobsson, né le 23 mars 1952, CEO du groupe Nybron, résidant Kantonsstrasse 48C, CH-8807 Freienbach, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour GOLD OAK S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110887.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

POTTER FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.771.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POTTER FINANCES S.A.

A. Robillard / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(110290.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

FRANZONI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.346.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 septembre 2006

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période de deux ans expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Vincenzo Franzoni, entrepreneur, demeurant à Darfo Boario Terme (Italie), président;
- Martino Franzoni, entrepreneur, demeurant à Esine (Italie), administrateur;
- Mauro Franzoni, entrepreneur, demeurant à Esine (Italie), administrateur;
- Andrea Franzoni, entrepreneur, demeurant à Esine (Italie), administrateur;
- Gérard Muller, demeurant au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, administrateur;
- Mmes Raffaella Franzoni, entrepreneur, demeurant à Brescia (Italie), administrateur;
- Geneviève Blauen, demeurant au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

SOFINANZ S.A., via delle Scuole 5, CH-6906 Lugano (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FRANZONI GROUP, Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110715.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

105212

PROMANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.819.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2006

L'assemblée générale décide de transférer le siège social avec effet au 1^{er} décembre 2005, au 25A, boulevard Royal, Forum Royal, 2^e étage, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110919.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

JOLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.807.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 juin 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110717.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

MONDI TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 96.214.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 14 juin 2006

Mme Gillian Fay Adams, Mlle Jacqueline Anne Thompson, M. Andrew Charles Wallis King et M. Alexander Francis Pace-Bonello sont réélus en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

A partir du 29 juillet 2006 Mlle Thompson sera connue sous le nom de Mme Jacqueline Anne McNally.

M. Arjan Vishan Kirthi Singha, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire et est nommé au conseil d'administration de la société à partir du 14 juin 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

M. Alan Murray Stewart, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est nommé commissaire de la société à partir du 14 juin 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110732.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

105213

FIVE STARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.907.

—

Le Conseil d'Administration tenu le 10 octobre 2006 a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Lorenzo Patrassi de sa fonction d'administrateur, de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 10 octobre 2006, Madame Sophie Jacquet, née le 7 mai 1974 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
FIVE STARS S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110720.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

KPI RESIDENTIAL PROPERTY 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 109.131.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises le 22 août 2005 en Assemblée Générale Extraordinaire des associés du gérant unique, BGP INVESTMENT, S.à r.l., que le gérant unique:

- a changé son nom de EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l. en BGP INVESTMENT, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour extrait conforme
KPI RESIDENTIAL PROPERTY 5, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110743.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

PROGRAMME 4 PATENT HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 33.666.

—

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 28 juin 2006

Mme Gillian Fay Adams et M. Alexander Francis Pace-Bonello sont réélus en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Mlle Jacqueline Anne Thompson, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élue au conseil d'administration de la société à partir du 28 juin 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007. Mlle Thompson avait été nommée le 31 mai 2006 par les administrateurs de la société pour pourvoir à la vacance laissée par le décès de M. Theodorus Adrianus Maria Bosman survenu le 7 mai 2006.

A partir du 29 juillet 2006 Mlle Thompson sera connue sous le nom de Mme Jacqueline Anne McNally.

M. Arjan Vishan Kirthi Singha, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire et est nommé au conseil d'administration de la société à partir du 28 juin 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

M. James Alexander Robert McKinly, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est nommé commissaire de la société à partir du 28 juin 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110738.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

105214

GABSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 113.984.

Le conseil d'Administration tenu le 4 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Pietro Feller de sa fonction d'administrateur de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 4 octobre 2006, M. Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont Saint Martin, France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GABSTER S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110718.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SCAW INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.000.000,-.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 108.820.

Suite à la dissolution de la société Anglo Scaw Investments, société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B 111.829, ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2005, il résulte que:

ANGLO SCAW INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B 111.829, ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a transféré le 1^{er} décembre 2005 l'intégralité des parts sociales (200.000) à ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 69.788, ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110746.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

ANGLO COAL NORTH CHINA EXPLORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 30.055.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 28 juin 2006

Mme Gillian Fay Adams, M. Russell Norman Phillips et M. Alexander Francis Pace-Bonello sont réélus en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Mlle Jacqueline Anne Thompson, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élue au conseil d'administration de la société à partir du 28 juin 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007. Mlle Thompson avait été nommée le 30 mai 2006 par les administrateurs de la société pour pourvoir à la vacance laissée par le décès de M. Theodorus Adrianus Maria Bosman survenu le 7 mai 2006.

A partir du 29 juillet 2006 Mlle Thompson sera connue sous le nom de Mme Jacqueline Anne McNally.

M. Neil Timothy Dhar, avec adresse professionnelle au 20 Carlton House Terrace, SW1 5AN, London, Grande-Bretagne est élu au conseil d'administration de la société à partir du 28 juin 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

M. Arjan Vishan Kirthi Singha, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est réélu en tant que commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

M. Kenneth Bell a décidé de ne pas se représenter à l'élection des administrateurs de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110837.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

ALBION LUX DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre Aspelt.
R. C. Luxembourg B 98.618.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 2 octobre 2006

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de transférer, avec effet au 2 octobre 2006, le siège social de la Société au 11, rue Pierre Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110747.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BBVA DURBANA INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 27.711.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 19 avril 2006

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007:

M. Jesús García Ceña, Director;

M. Alejandro Alfaro Carral, Director;

M. Santiago Almendres Cortázar, Director;

M. Gilbert Saboya Sunyé, Director;

M. Edward de Burlet, Director.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire ERNST & YOUNG, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

M. Jesús García Ceña, BBVA GESTION, S.A., S.G.I.I.C., Paseo de Recoletas, 10, E-28046 Madrid;

M. Alejandro Alfaro Carral, BBVA BANCOMER SECURITIES, S.A. DE C.V., Montes Urales, 620, 1st floor, Colonia Lomas Chapultepec, 11000 Mexico D.F.;

M. Santiago Almendres Cortázar, BBVA & PARTNERS ALTERNATIVE INVESTMENTS, S.A., A.V., Pozuelo de Alarcón, via de las Dos Castillas, 33, E-28046 Madrid;

M. Gilbert Saboya Sunyé, BIBM GESTIO D'ACTIUS, S.A., Carrer de l'Aigueta, 3, Andorra la Velia, Principauté d'Andorre;

M. Edward de Burlet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le Réviseur est:

ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110752.3//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

NEW MARKET INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 77.534.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Signature.

(110856.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

105216

AMMIN COAL HOLDINGS, Société Anonyme.
Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 77.872.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 27 juin 2006

Mme Gillian Fay Adams, M. Craig Roy Wiggill et M. Alexander Francis Pace-Bonello sont réélus en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Mlle Jacqueline Anne Thompson, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élue au conseil d'administration de la société à partir du 27 juin 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007. Mlle Thompson avait été nommée le 30 mai 2006 par les administrateurs de la société pour pourvoir à la vacance laissée par le décès de M. Theodorus Adrianus Maria Bosman survenu le 7 mai 2006.

A partir du 29 juillet 2006 Mlle Thompson sera connue sous le nom de Mme Jacqueline Anne McNally.

M. Arjan Vishan Kirthi Singha, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est réélu en tant que commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110758.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

LUXBA 2000 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.879.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 octobre 2006, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Jean-Philippe François, ainsi que de Mlle Anne Hertzog de leurs fonctions d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateurs en remplacement des précédents:

- Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue,
- Monsieur Joseph Hansen, retraité, demeurant 9, Cité Mont-Rose à L-8845 Steinfort.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 les administrateurs nommés Messieurs Joë Lemmer et Joseph Hansen, achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent, Monsieur Jean-Philippe François et Mlle Anne Hertzog.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110882.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.